

LOI N°2012-32 DU 19 SEPTEMBRE 2012

portant autorisation d'adhésion de la République du Bénin à l'accord portant création de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique, adopté à Grand Bay (Ile Maurice), le 18 mai 2000.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 14 septembre 2012,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée l'adhésion de la République du Bénin à l'accord portant création de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique, adopté à Grand Bay (Ile Maurice), le 18 mai 2000.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Cotonou, le 19 septembre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce, des Petites et Moyennes
Entreprises,



Jonas GBIAN.-



Madina SEPHOU.-

